

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 janvier 2016

Communiqué de presse

Pour soutenir et développer les filières ovine et caprine de la Martinique, la prime aux petits ruminants (PPR) peut être demandée chaque année par tous les éleveurs d'au moins 10 brebis et/ou chèvres éligibles.

Un animal éligible à la PPR est une femelle de l'espèce ovine ou caprine, correctement localisée et identifiée, et ayant mis bas au moins une fois ou étant âgée au moins d'un an.

Les éleveurs d'ovins-caprins peuvent déposer les demandes de Prime aux Petits Ruminants 2016 (PPR) jusqu'au **31 janvier 2017**. Les dépôts tardifs peuvent être effectués jusqu'au 25 février 2017 avec une pénalité de 1 % par jour de retard.

Attention ! En 2017 les aides animales doivent obligatoirement être déclarées via Telepac :

Pour les demandeurs ayant un numéro de pacage en télédéclarant sur le site internet www.telepac.agriculture.gouv.fr. Pour se connecter utiliser :

- le numéro de pacage et le mot de passe ;
- ou, en cas de perte du mot de passe, **le code telepac 2017 ou à défaut le code telepac 2016** (création d'un nouveau mot de passe).

Les nouveaux demandeurs doivent se rapprocher de la DAAF (bureau A 221) munis des pièces suivantes :

- copie carte nationale d'identité recto-verso
- relevé d'identité bancaire au nom du demandeur
- n° de SIRET
- n° de détenteur (n° de cheptel)
- recensement annuel ovins-caprins 2016

Nom du contact : Jocelyne OPTALY ou Laurent PULVAR Téléphone : 059671 21 01 / 20 83

Nouveaux horaires : de 8 heures à 12 heures du lundi au vendredi, sur rendez-vous hors de ces plages.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*